

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 51**15 janvier 2004****SOMMAIRE**

Abbastanza Holding S.A., Luxembourg	2441	(The) Jupiter Global Active Fund, Sicav, Luxembourg	2446
Alifinco S.A.H., Luxembourg	2447	Karlan International S.A.H., Luxembourg	2441
Alternative Management Company S.A., Luxembourg	2407	KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Luxembourg	2446
Arbel International Holding S.A., Luxembourg	2445	LaSalle Asia Recovery International II, S.à r.l., Luxembourg	2423
BSI Short Term Investment, Sicav, Luxembourg	2442	Maison Anny Muller, S.à r.l., Diekirch	2401
Delek-Belron Luxembourg S.A., Schuttrange	2433	Marco Belusa S.A., Luxembourg	2445
Delek-Belron Luxembourg S.A., Schuttrange	2433	Marvet International Holding S.A., Luxembourg	2442
Dictame Holding S.A., Luxembourg	2442	Millicom International Cellular S.A., Bertrange	2405
Ferrari International S.A., Luxembourg	2402	Monterey Trust, Sicav, Luxembourg	2441
Ferrari International S.A., Luxembourg	2404	Multigone, S.à r.l., Bertrange	2429
Flex Invest S.A., Luxembourg	2423	On Air, S.à r.l., Bascharage	2404
Fun International Holding S.A., Luxembourg	2442	Orione S.A., Luxembourg	2445
GAP-W International, S.à r.l., Luxembourg	2408	Palandis Investment S.A.H., Luxembourg	2440
Global Brands S.A., Luxembourg	2446	Powergen Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	2418
Global Garden Products C, S.à r.l., Luxembourg	2434	R & D S.A. (Recherche et Développement), Mamer	2437
Global Garden Products C, S.à r.l., Luxembourg	2437	River Investments, S.à r.l., Luxembourg	2414
Helkin International Holding S.A., Luxembourg	2445	Sunblad Management, S.à r.l., Luxembourg	2419
Holiday International Company S.A.H., Luxembourg	2448	Sunblad Management, S.à r.l., Luxembourg	2420
Horse Development Holding S.A.	2432	Sunblad Management, S.à r.l., Luxembourg	2423
INF Investments, S.à r.l., Luxembourg	2431	Vitrum Lux S.A., Rodange	2440
INF Investments, S.à r.l., Luxembourg	2432	Vitrum Lux S.A., Rodange	2444
Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg	2447	Wiarg International Holding S.A., Luxembourg	2446
Israel 2000 Management S.A., Luxembourg	2440		
J. Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg	2448		
Jason Enterprises Holding S.A., Luxembourg	2448		

MAISON ANNY MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 5, place Joseph Bech.

R. C. Diekirch B 93.565.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2003, réf. DSO-AL00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 décembre 2003.

Signature.

(903338.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 décembre 2003.

FERRARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.498.

In the year two thousand three, on the sixteenth day of December,
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FERRARI INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 68.498, incorporated by deed of the undersigned notary on 5th February, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 320 on 6th May 1999 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been last amended by a deed of the undersigned notary on March 23rd, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, number 559 of August 5, 2000

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m. by M^e Tom Loesch, lawyer, residing professionally in L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M^e Grégory Surply, lawyer, residing professionally in L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

The meeting elects as scrutineer M^e Lionel Berthelet, lawyer, residing professionally in L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 7,112,000.- divided into 71,120 shares with a par value of EUR 100.- per share to EUR 13,112,000.- divided into 131,120 shares with a par value of EUR 100.- per share.

2. To issue 60,000 additional shares with a par value of EUR 100.- per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To acknowledge that the shareholder other than the subscriber of the new shares has waived its preferential subscription right and to, accordingly, accept subscription of these 60,000 additional shares, at par, by FERRARI S.p.A., a company established under the laws of Italy, having its registered office at Modena, and to accept payment in full and in cash for each one of these new shares.

3. To amend article 5 of the Company's articles so as to reflect the capital increase to be resolved pursuant to items 1 and 2 of the agenda.

4. To transact any other business.

II. The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the holders of these proxies, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on each item of its agenda. The shareholders represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

Thereupon the general meeting, after deliberation, adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 7,112,000.- divided into 71,120 shares with a par value of EUR 100.- per share to EUR 13,112,000.- divided into 131,120 shares with a par value of EUR 100.- per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue 60,000 additional shares with a par value of EUR 100.- per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day.

There now appears Mr Grégory Surply, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FERRARI S.p.A., a company established under the laws of Italy, having its registered office at Modena, by virtue of a proxy given at Modena, on 12th December, 2003 which proxy will remain annexed to the present deed.

The person appearing declares and the general meeting acknowledges that the shareholder other than the subscriber of the new shares has waived its preferential subscription right and declares to subscribe in the name and on behalf of the said FERRARI S.p.A., for 60,000 additional shares, at par, and to make payment in full for each such new share by a payment in cash to the Company of a total amount of EUR 6,000,000.- (EUR six million).

The person appearing produces a confirmation of BANK DEXIA, LUXEMBOURG, stating that EUR 6,000,000.- (EUR six million) have been deposited in favour of FERRARI INTERNATIONAL S.A.

The amount of EUR 6,000,000.- (EUR six million) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

Thereupon the general meeting resolves to, accordingly, accept the said subscription and payment and to allot the 60,000 additional shares to FERRARI S.p.A. prenamed as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, article 5 of the articles of incorporation is replaced by the following text:

«The issued share capital of the Company is set at thirteen million one hundred twelve thousand Euro (13,112,000.- EUR) divided into one hundred thirty-one thousand one hundred twenty (131,120) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each per share.»

There being no further business, the meeting is adjourned at 11.30.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 64,100.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRARI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 68.498, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 320 du 6 mai 1999 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 du 5 août 2000.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M^e Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement à L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

Le président nomme secrétaire M^e Grégory Surply, avocat, demeurant professionnellement à L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Lionel Berthelet, avocat, demeurant professionnellement à L-1011 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6.000.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.112.000,- divisé en 71.120 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- par action à EUR 13.112.000,- divisé en 131.120 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- par action.

2. Emettre 60.000 actions supplémentaires d'une valeur nominale de 100,- EUR par action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant un droit au dividende à partir du jour de la présente assemblée générale des actionnaires.

Prendre acte que l'actionnaire autre que le souscripteur des nouvelles actions a renoncé à son droit de souscription préférentiel et, par conséquent, accepter la souscription de ces 60.000 nouvelles actions, au pair, par FERRARI S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Modena, et accepter la libération intégrale de ces nouvelles actions par un paiement en espèces.

3. Modifier l'article 5 des statuts de la société afin de le mettre en concordance avec l'augmentation du capital social, prévue aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

4 Divers.

II. Les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, adopte, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 6.000.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.112.000,- divisé en 71.120 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- par action à EUR 13.112.000,- divisé en 131.120 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 60.000 actions supplémentaires d'une valeur nominale de 100,- EUR par action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant un droit au dividende à partir de ce jour.

Apparaît Mr Grégory Surply, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de FERRARI S.p.A., une société régie par le droit italien, avec siège sociale à Modena, en vertu d'une procuration donnée à Modena, le 5 décembre 2003, laquelle procuration demeurera annexée au présent acte.

Le comparant déclare et l'assemblée générale prend acte que l'actionnaire autre que le souscripteur des nouvelles actions a renoncé à son droit de souscription préférentiel et déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite FERRARI S.p.A. aux 60.000 actions supplémentaires, au pair, et de libérer intégralement chacune de ces nouvelles actions par un paiement en espèces à la Société d'un montant total de EUR 6.000.000,- (EUR six millions).

Le comparant produit une confirmation de la BANQUE DEXIA LUXEMBOURG, attestant que EUR 6.000.000,- (EUR six millions) ont été déposés en faveur de FERRARI INTERNATIONAL S.A.

Le montant de EUR 6.000.000,- (EUR six millions) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les 60.000 nouvelles actions, entièrement libérées, à FERRARI S.p.A., préqualifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social décidé par les résolutions précédentes.

En conséquence, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à treize millions cent douze mille Euros (13.112.000,- EUR) représenté par cent trente et un mille cent vingt (131.120) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée à ...

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 64.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, G. Surply, L. Berthelet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 83, case 12.- Reçu 60.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 décembre 2003.

P. Decker.

(000448.3/206/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FERRARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 décembre 2003.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(000452.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ON AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 52.105.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 décembre 2003.

Signature.

(085811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

Mr Tom Loesch, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney in fact of the board of Directors of the limited liability company (société anonyme) MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, incorporated on 16th June, 1992 by a deed of M^e Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Recueil Special du Mémorial C n° 395 on 11th September, 1992, the Articles of Incorporation of which have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 17, 2003, not yet published in the Recueil du Mémorial C (the «Company»).

By virtue of the powers conferred by the decisions of the Board of Directors of the Company adopted on November 21, 2003.

A copy of these decisions having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be registered with the present deed.

The appearing person acting in his aforementioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. (the «Company») is fixed at one hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) represented by thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred (33,333,300) shares of a nominal value of six United States Dollars (USD 6.-) each.

II. The issued share capital of the Company is set at ninety-nine million four hundred seventy-eight thousand two hundred thirty-six United States Dollars (USD 99,478,236.-) divided into sixteen million five hundred seventy-nine thousand seven hundred six (16,579,706) shares of a nominal value of six United States Dollars (USD 6.-) per share, each fully paid-in.

III. Article 5, paragraphs 4, 5 and 6 of the Articles of Incorporation of the company read as follows:

«The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by for this purpose.»

The authorisation given under this Article 5 has been renewed by a decision of the general meeting of shareholders of the company adopted on February 17, 2003 recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

IV. On May 8, 2003 the Company has issued a serie of notes including USD 81,700,000.- 2% Senior Convertible PIK Notes due 2006. In relation to these notes, the Company has received in accordance with the terms and conditions of the notes a request from holders of the notes to convert notes into shares of common stock of the Company. A copy of these Conversion Notices shall remain annexed to the present deed.

In accordance with the terms and conditions of the notes, the notes are convertible at any time into new shares of common stock of the Company at a conversion price of USD 10.75 per share of common stock subject to standard adjustments.

The Company obtained on May 6, 2003 a valuation report prepared by Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises, residing in Luxembourg in relation to the issue and subsequent conversion of the notes with the following conclusion:

«We have no observation to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and value to the nominal value of the Convertible Notes to be issued.»

A copy of the valuation report has been appended to the deed of the undersigned notary of October 17, 2003 recording a first conversion of notes into share capital of the same note issue.

V. By the decision adopted on November 21, 2003 referring to the conversion of notes into shares of common stock of the Company, the Board of Directors has resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of one thousand six hundred seventy-four United States Dollars (USD 1,674.-) represented by two hundred seventy-nine (279) new shares of a par value of six United States Dollars (USD 6.-) at an issue price of ten point seventy five United States Dollars (USD 10.75) comprising a share premium of four point seventy-five United States Dollars (USD 4.75) per share, representing thus a total contribution of three thousand United States Dollars (USD 3,000.-), to cancel to extent required the preferential subscription right of the company's existing shareholders to subscribe to the new shares and to allot the new shares as fully paid to the noteholders having tendered their notes for conversion as has been evidenced to the undersigned notary.

VI. Following the above-referred share capital increase article 5, paragraph 2 of the Articles of Association of the Company shall be amended and shall forthwith read as follows:

«The company has an issued capital of ninety-nine million four hundred seventy-nine thousand nine hundred ten United States Dollars (USD 99,479,910.-) divided into sixteen million five hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-five (16,579,985) shares with a par value of six United States Dollars (USD 6.-) per share, each fully paid-in.»

Declaration - Valuation - Expenses

The undersigned notary declares by application of Article 32-1 of the law on commercial companies on 10 August 1915, as amended, having examined the conditions imposed by Article 26 of the said law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

M. Tom Loesch, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., ayant son siège social à Bertrange, 75, route de Longwy, constitué par acte de M^e Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du mémorial C n° 395 du 11 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes notariés, la dernière modification par acte du notaire soussigné datant du 17 octobre 2003, non encore publiée au Recueil Spécial du Mémorial C (la «Société»),

en vertu des pouvoirs conférés par les décisions du Conseil d'administration de la Société adoptées le 21 novembre 2003.

Une copie des ces décisions ayant été paraphée ne variatur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. (la «Société») est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cents (33.333.300) actions d'une valeur nominale de six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6,-) par action.

II. Le capital émis de la Société a été fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.478.236,-) divisé en seize millions cinq cent soixante-dix-neuf mille sept cent six (16.579.706) actions d'une valeur nominale de six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6,-) par action, toutes entièrement libérées.

III. Les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 5 des Statuts de la Société se lisent comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créance ou de toutes autres manières:

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la nouvelle date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par la Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

L'autorisation accordée par l'article 5 a été renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 17 février 2003, et constatée par le notaire soussigné dans un acte le même jour.

IV. Le 8 mai 2003, la Société a émis une série d'obligations y compris des USD 81.700.000,- 2% Senior Convertible PIK Notes due en 2006. En relation avec ces obligations, la Société a reçu, conformément aux conditions des obligations, des demandes des obligataires de convertir les obligations en actions de la Société. Une copie des demandes de conversion restera annexée au présent acte.

Conformément aux conditions des obligations, les obligations sont convertibles à tout moment en nouvelles actions de la Société, au prix de conversion de USD 10,75 par actions, assujetties à des ajustements de standard.

La Société a reçu en date du 6 mai 2003 un rapport d'évaluation en relation avec l'émission et la conversion subséquente des obligations, émis par Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises, résidant au Luxembourg, avec la conclusion suivante:

«Nous n'avons pas d'observations à mentionner sur la valeur des contributions, lesquelles correspondent au moins en nombre et en valeur à la valeur nominale des Obligations Convertibles à émettre.»

Une copie du rapport d'évaluation a été annexée à l'acte du notaire instrumentant du 17 octobre 2003 documentant une première conversion d'obligations convertibles en capital de la même émission obligataire.

V. Par résolution adoptée le 21 novembre 2003, se référant à la conversion des obligations en actions de la Société, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital émis d'un montant de mille six cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.674,-) représenté par deux cent soixante-dix-neuf (279) nouvelles actions d'une valeur nominale de six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6,-) au prix de dix virgule soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,75) par action, comprenant une prime d'émission de quatre virgule soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4,75) par action, totalisant ainsi un apport de trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000,-) et a décidé d'annuler, au besoin, le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à l'occasion de la souscription des actions nouvelles et d'attribuer les actions nouvelles entièrement libérées aux obligataires ayant présenté leurs obligations à la conversion ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société doit être modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la société est de quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.479.910,-) divisé en seize millions cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (16.579.985) actions avec une valeur nominale de six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6) par actions, chacune entièrement libérée.»

Déclarations - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 84, case 1.— Reçu 24,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 décembre 2003.

P. Decker.

(000454.3/206/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme (liquidée).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.085.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2003 a décidé la clôture de la liquidation d'ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»).

Les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le solde de liquidation qui n'aura pas été distribué aux actionnaires et aux créanciers de la Société et qui leur revient sera déposé à la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01225. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004246.3/1183/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.761.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of December.
Before us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on the 3rd of December 2003.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, and by the present articles of incorporation.

The Company initially comprises a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time comprise several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Object

The objects of the Company are:

- to acquire or hold by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, assignment, pledge, exchange or otherwise, stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and
- to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word, including without limitation to the generality of the foregoing, borrowing or lending money and carrying on the business of an investment and holding company.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or by a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors (as defined below).

The Board of Directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the Board of Directors until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred abroad by resolution of the shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-one thousand United States dollars (USD 21,000.-) represented by seven hundred (700) class A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each.

Class B shares may also be issued in accordance with the applicable provisions of the law and of these articles of incorporation and in accordance with the relevant provisions of any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders or their affiliates, insofar as permitted by law.

Each of the class A shares and class B shares shall entitle to one vote.

The other respective rights and obligations of the class A and class B shares shall be determined in accordance with the provisions of the law and any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem, from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Transfer of shares

When the Company comprises a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the Civil Code.

When the Company comprises more than one shareholder, the shares may only be transferred in accordance with applicable provisions of the law and in accordance with the relevant provisions of any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders or their affiliates, insofar as permitted by law.

Art. 8. Management

The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») of at least three members who need not be shareholders of the Company and who shall act as a collegiate body.

The directors shall be elected by the shareholders and they shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution passed by the shareholders.

Art. 9. Procedures of meetings of the Board

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the resolutions of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. That notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram of each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or telegram another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

One or more directors may participate in a meeting by means of (x) a conference call, (y) videoconference or (z) any similar means of communication enabling more than one person to participate therein. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. In such case the meeting is deemed to have been held at the registered office of the Company.

A quorum for the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office and the Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors holding office are present at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to be decided by the shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any person or persons, who may or may not be a member or members of the Board of Directors or to committees deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer special powers and mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 13. Decisions and general meetings of the shareholders

The decisions of the shareholders shall be adopted in general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions; the Board of Directors shall send that text by registered letter to all the shareholders.

The written vote shall be promptly expressed and returned to the Company following reception by each shareholder of the text of the resolution(s).

As long as the Company comprises one single shareholder only, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Shareholders agreements

In the event that these articles of incorporation shall be inconsistent with the terms and conditions of any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders, the shareholders shall amend these articles of incorporation so as to give these articles of incorporation the meaning of the terms and conditions of such agreement(s) and any action to be taken on the basis of these articles of incorporation which is inconsistent with the terms and conditions of such agreement(s) shall be suspended until these articles of incorporation are amended.

Art. 15. Quorum and majority

Unless provided differently by these articles of incorporation or by the law, no resolution is valid unless adopted by the shareholders representing more than one half of the Company's capital. If that condition is not met when the shareholders meet or are invited to vote in writing the shareholders shall be reconvened or invited a second time by registered letter to vote in writing, and the resolutions are duly adopted by majority vote irrespective of the percentage of capital represented.

As long as the Company comprises one single shareholder, articles 194 to 196 and article 199 of the company law do not apply.

Art. 16. Minutes

The resolutions of the shareholders, including those of the single shareholder, are documented in writing and recorded in a register to be kept by the Board of Directors at the Company's registered office. The votes in writing of the shareholders and the powers-of-attorney remain attached to these minutes.

Art. 17. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the Board of Directors shall draw up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account shall be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect the financial documents at the registered office of the Company.

Art. 19. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors, declare dividends from time to time.

The Board of Directors is empowered to pay interim dividends.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and at such places and times as it may determine.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend into the currency of their payment.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 20. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Governing law

All matters not provided for by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of Luxembourg.

Subscription and payment

M^e Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the appearing company WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. by virtue of the above referred proxy, then states to subscribe in the name of and on behalf of the said company for the seven hundred (700) newly issued class A shares and further declares in the name and on behalf of the appearing company to pay up entirely in cash each such new share.

Proof of that payment has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, immediately adopted the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of directors of the Company and to appoint the following to serve for a period of three years:
 - Mr Gregor D. Dalrymple, employee, residing in 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Edinburg (Scotland) on May 12, 1960,
 - Mr Thomas J. Murphy, accountant, residing in 10 Sylvan Road Darien, CT 06820 U.S.A., born in New-York (USA), on June 19, 1968,
 - Mr Christopher G. Lanning, lawyer, residing in 62 W. 91st Street, Apt # 4, New York, NY 10024 U.S.A., born in Virginia (USA), on August 26, 1969.
2. Resolved to set the registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
représentée par Maître Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Laquelle procuration signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en vertu des pouvoirs susénoncés, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée («la Société») régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; la Société peut à toute époque comporter plusieurs associés, par suite notamment de cession de parts ou de création de nouvelles parts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de GAP-W INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Art. 3. Objet

L'objet social de la Société est:

- d'acquérir ou détenir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que de transférer par vente ou autre cession, gager, échanger ou autres, des actions, valeurs mobilières, bons, obligations, titres de créance et autres valeurs de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille, et
- d'exécuter tout ce qui touche à son objet dans le sens le plus large du terme, en ce compris notamment, emprunter ou prêter de l'argent ainsi qu'entreprendre les activités d'une société d'investissement et d'une société holding.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après).

Le Conseil d'Administration pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où il le jugera utile.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois

aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

Le siège social pourra être transféré à l'étranger par une décision des associés, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 21.000,-) représenté par sept cents (700) parts sociales de classe A d'une valeur de trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Des parts sociales de classe B pourront également être émises conformément aux dispositions de la loi et des présents statuts, ou conformément aux dispositions applicables de toute convention qui pourrait exister à tout moment entre les actionnaires ou leurs affiliés, dans la mesure où cela est permis par la loi.

Chacune des parts sociales de classe A et de classe B donnera droit à un vote.

Les autres droits et obligations respectifs relatifs aux parts sociales de classe A et de classe B seront déterminés en vertu des dispositions légales applicables ou des dispositions de conventions pouvant exister entre les associés à tout moment.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Cession de parts sociales

Lorsque la Société comporte uniquement un seul associé, l'associé unique peut librement céder ses parts sociales sans devoir justifier des formalités prévues par l'article 1690 du code civil.

Lorsque la Société comporte plus de un associé, les parts sociales sont cessibles conformément aux dispositions de la loi et des présents statuts, ou conformément aux dispositions applicables de toute convention qui pourrait exister à tout moment entre les actionnaires ou leurs affiliés, dans la mesure où cela est permis par la loi.

Art. 8. Administration

La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil d'Administration») composé de trois gérants au moins, associés ou non, et qui agiront en tant qu'organe collégial.

Les gérants sont élus par les associés pour un terme de 6 ans au plus et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans raison et remplacé par décision des associés.

Art. 9. Procédure des réunions du conseil

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des associés et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopie ou par télégramme un autre gérant comme son mandataire. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie ou télégramme ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par (x) conférence téléphonique, (y) vidéo-conférence, ou (z) par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plus d'une personne de participer à telle réunion. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. Dans ce cas, la réunion sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs en fonctions sont présents à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à telle réunion.

Une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 11. Pouvoirs du conseil

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale des associés). Tout pouvoir non expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à toutes personnes, membres du Conseil d'Administration ou pas, ou constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil d'Administration. Il peut également déléguer tout pouvoir et des mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tout directeur et employé, et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Décision et assemblée générale des associés

Les décisions des associés seront adoptées en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter; lequel sera envoyé dans les meilleurs délais par le Conseil d'Administration à tous les associés par lettre recommandée.

Le vote écrit sera exprimé et retourné promptement à la Société suivant la réception par chaque associé du texte de la ou des résolutions.

Aussi longtemps que la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Convention entre associés

Au cas où les présents statuts ne seraient pas en adéquation avec les dispositions de conventions pouvant exister à tout moment entre les associés, les associés modifieront les présents statuts de façon à donner à ces statuts le sens des dispositions de telles conventions et toute action à entreprendre sur la base des présents statuts sera suspendue jusqu'à ce que ces statuts soient ainsi modifiés.

Art. 15. Quorum et majorité

Sauf disposition contraire des présents statuts ou de la loi, les résolutions seront valables si adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette condition n'est pas remplie lorsque les associés se réunissent ou sont invités à voter par écrit, les associés seront reconvoqués ou invités une deuxième fois par lettre recommandée à voter par écrit, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité sans tenir compte du quorum de représentation du capital.

Tant que la Société ne comporte qu'un associé unique, les articles 194 à 196 et l'article 199 de la loi ne s'appliquent pas.

Art. 16. Procès-verbaux

Les décisions des associés, ainsi que celles de l'associé unique, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le Conseil d'Administration au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés par écrit ainsi que les procurations leurs seront annexées.

Art. 17. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Bilan

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, le Conseil d'Administration dressera un inventaire des actifs et passifs et établira le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes seront soumis à l'associé unique ou, suivant le cas à la collectivité des associés pour approbation.

Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre, au siège social de la Société, communication des documents comptables.

Art. 19. Répartition des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société un pourcentage de cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserves tel que requis par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social de la Société.

Les associés sur recommandation du Conseil d'Administration, détermineront comment il sera disposé du solde restant du profit annuel net et pourront, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Le Conseil d'Administration a compétence pour distribuer des acomptes sur dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises décidées par le Conseil d'Administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prendre une décision finale quant aux cours applicables pour traduire les montants des dividendes en la devise de leurs paiements.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des associés.

Art. 20. Dissolution et liquidation

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Loi applicable

Toutes les matières qui ne seront pas réglées par les présents statuts devront être réglées conformément aux lois luxembourgeoises.

Souscription et Paiement

Maître Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de la Société comparante WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., en vertu de la procuration susmentionnée déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société à sept cents (700) parts sociales nouvellement créées et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité des parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été apportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à 1.700,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants de la Société est fixé à trois (3) et sont nommés pour une période de trois (3) ans les personnes suivantes:

- Mr Gregor D. Dalrymple, employé, residing in 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Edinburg (Ecosse), le 12 mai 1960,

- Mr Thomas J. Murphy, comptable, residing 10 Sylvan Road Darien, CT 06820 USA, né à New-York, le 19 juin 1968,

- Mr Christopher G. Lanning, juriste, residing 62 W. 91st Street, Apt # 4, New York, NY 10024, U.S.A., né à Virginia (USA), le 26 août 1969.

2. Le siège social de la société est fixé à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 84, case 2.- Reçu 170,19 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 décembre 2003.

P. Decker.

(000500.3/206/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

RIVER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 97.587.

STATUTS

L'an deux mil trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S Luxembourg B 46.448,

ici représentée par Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: RIVER INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés, dans la mesure où la loi le permet.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 130 parts sociales et les avoir entièrement libérées en espèces de sorte que le montant total de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, R.C.S Luxembourg B 9098.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S Luxembourg B 46.448,

here represented by Mr Robert Jan Schol, company's director, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RIVER INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (13,000.- EUR) divided into one hundred and thirty (130) share quotas with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the manager's meetings.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid, in so far as permitted by law.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the 130 shares and to have them fully paid-up by contribution in cash so that the total amount of thirteen thousand euro (13,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and three hundred euro (1,300.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, R.C.S Luxembourg B 9098.

2) The address of the corporation is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Signé: R. J. Schol, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 45, case 9. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085932.3/220/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.000.100,- USD.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.618.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2003, que la société POWERGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de la société POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. a accepté la démission comme gérants de M. Ronald L. Miller, demeurant à Taylorsville, Kentucky, U.S.A. et de M. Bradford Rives, demeurant à Louisville, Kentucky, U.S.A. avec effet au 17 décembre 2003 et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats. Elle a nommé comme nouveau gérant à partir du 17 décembre 2003, M. Stefan Hloch, né le 1^{er} décembre 1961 et demeurant à D-50769 Köln, Bellerkrewweg 8, qui accepte, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085920.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

SUNBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.388.

In the year two thousand three, on the eleventh day of December.

Before Us, Notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Carl Sundblad, company director, born in Stockholm (Sweden), on December 18, 1970, residing in Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Sweden,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

itself represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, private employee, residing in professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxy holder A,

by virtue of a proxy given on December 10, 2003, which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability corporation, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 9, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 573 of May 26, 2003;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million eight hundred sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 3,869,500), to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400) to the amount of three million eight hundred eighty-one thousand nine hundred Euro (EUR 3,881,900), by the issuing of 38,695 new shares with a par value of Euro 100.00 each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the thirty-eight thousand six hundred and ninety-five (38,695) new shares and to have them fully paid up by contribution of a part of the profit of the company for a total amount of three million eight hundred sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 3,869,500).

The existence and the value of the said profit has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., to which an interim balance sheet as per December 10, 2003 is attached.

Such certificate and the said balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at three million eight hundred eighty-one thousand and nine hundred Euro (EUR 3,881,900), represented by thirty-eight thousand eight hundred and nineteen (38,819) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital is approximately three thousand Euro (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carl Sundblad, administrateur de société, né à Stockholm (Suède), le 18 décembre 1970, demeurant à Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Suède,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

elle-même représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration délivrée en date du décembre 2003, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 26 mai 2003;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions huit cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (3.869.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) à trois millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cents Euros (3.881.900,- EUR) par l'émission de trente-huit mille six cent quatre-vingt-quinze (38.695) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire aux trente-huit mille six cent quatre-vingt-quinze (38.695) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport d'une partie des bénéfices reportés de la société à concurrence d'un montant de trois millions huit cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (3.869.500,- EUR).

L'existence de ces bénéfices reportés a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 10 décembre 2003 est annexé.

Ce certificat et le bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cents Euros (3.881.900,- EUR) représenté par trente-huit mille huit cent dix-neuf (38.819) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille Euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085913.3/220/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

SUNBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.388.

In the year two thousand three, on the eleventh day of December.

Before Us, Notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Carl Sundblad, company director, born in Stockholm (Sweden), on December 18, 1970, residing in Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Sweden,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

itself represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, private employee, residing in professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxy holder A, by virtue of a proxy given on December 9, 2003, which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact the following:

1) That he is the sole actual shareholder of SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability corporation, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 9, 2003, published in the Mémorial, Re-

cueil des Sociétés et Associations number 573 of May 26, 2003, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 11, 2003, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the nationality of the company and to transfer the statutory seat of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to Belgium in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, on the basis of the interim accounts as per December 11, 2003. The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

In consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides that the company will adopt the Belgian nationality and will continue to operate under the name of SUNDBLAD MANAGEMENT, S.p.r.l., the changement of nationality and the transfer of the seat leading neither to the dissolution nor to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, all of this under the suspensory condition of the enrolment of the Company in the register of companies in Brussels (Belgium).

Third resolution

The sole shareholder decides to fix the address of the statutory seat at B-1050 Brussels, Avenue Louise, 331-333.

Fourth resolution

The sole shareholder decides that the articles of association will be restated according to the Law of Belgium.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of:

- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,
as managers A of the company,

and:

- Mr Carl Sundblad, company director, born in Stockholm (Sweden), on December 18, 1970, residing in Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Sweden,

as manager B of the Company,

and to give them discharge for the exercise of their mandate till today.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to accept the appointment as managers of SUNDBLAD MANAGEMENT, S.p.r.l., for an unlimited period of time:

- Mr Robert Kimmels, company director, born in Breukelen (The Netherlands) on March 4, 1969, residing in B-1000 Brussels (Belgium) Wolvengracht, 32 D4 as manager A;

- Mr Luc Louis Egied Hollman, company director, born in Curaçao on December 14, 1966, residing in B-1640 Sint-Genesius-Rode, Lequimelaan, 42 as manager A;

- Mr Carl Sundblad, company director, born in Stockholm (Sweden), on December 18, 1970, residing in Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Sweden, as manager B.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Belgian Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Belgium, notably the striking out of the Trade Register.

Ninth resolution

The sole shareholder decides to accept the appointment of Mr Luc Hollman prenamed, with the power to act jointly or individually and with the possibility to delegate the said power to a third person, to perform in Belgium any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Belgium.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carl Sundblad, administrateur de société, né à Stockholm (Suède), le 18 décembre 1970, demeurant à Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Suède,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

elle-même représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration délivrée en date du 9 décembre 2003, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'elle est la seule associée actuelle de SUNDBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 26 mai 2003, les statuts ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 11 décembre, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

2) Ceci ayant été déclaré, l'associé unique, représentée comme dit-est, a immédiatement tenu une assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intermédiaires arrêtés à la date du 11 décembre 2003. Les dits comptes intermédiaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide que la société adoptera la nationalité belge et continuera à opérer sous la dénomination SUNDBLAD MANAGEMENT S.p.r.l.; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Bruxelles (Belgique).

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer le nouveau siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Louis 331-333.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que les statuts seront refondus selon le droit belge.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de:

- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

en tant que Gérants A

et

- Monsieur Carl Sundblad, administrateur de société, né à Stockholm (Suède), le 18 décembre 1970, demeurant à Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Suède,

en tant que gérant Gérant B de la société,

et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la nomination en tant que gérants de SUNDBLAD MANAGEMENT S.p.r.l., et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Kimmels, administrateur de société, né à Breukelen (The Netherlands) le 4 mars 1969, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique) Wolvengracht, 32 D4 comme gérant A;

- Monsieur Luc Louis Egied Hollman, administrateur de société, né à Curaçao le 14 décembre 1966, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, Lequimelaan, 42, comme gérant A;

- Monsieur Carl Sundblad, administrateur de société, né à Stockholm (Suède), le 18 décembre 1970, demeurant à Norrtullsgatan 4, 5 stairs, 113 29 Stockholm, Suède, comme gérant B.

Septième résolution

L'associé unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société belge, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Huitième résolution

L'associé unique décide de donner mandat à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, afin d'effectuer toutes formalités découlant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au registre de commerce.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de donner mandat à Monsieur Luc Hollman prénommé, avec pouvoir d'agir seul ou conjointement, mais également avec la possibilité de déléguer ce pouvoir à une tierce personne, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en Belgique, en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg vers la Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 49, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085918.3/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

SUNBLAD MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085916.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085969.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

FLEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.627.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mr Willem Marinus Van Dijk, entrepreneur, residing in 21, Putsesteenweg, B-2920 Kalmthout, here represented by Mrs Anja Lenaerts, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 27th, 2003.

2) ECOREAL S.A., having its principal office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, here represented by Mrs Véronique Duing, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 27th, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FLEX INVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at five hundred and fifty thousand euros (550,000.- EUR), represented by five hundred and fifty (550) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million euros (1,000,000.- EUR), to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 5.00 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 2nd of January and shall terminate on the 1st of January of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 1st of January 2004.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1) Mr Willem Marinus Van Dijk, prenamed, five hundred and forty-nine shares	549
2) E COREAL S.A., prenamed, one share	1
Total: five hundred and fifty shares	550

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of five hundred and fifty thousand euros (550,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately eight thousand and eight hundred euros (8,800.- EUR)

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

a) Mrs Anja Lenaerts, private employee, residing professionally 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on the 21st of December 1970 in B-Ekeren.

b) Mr Hans de Graaf, private employee, residing professionally 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on the 19th of April 1950 in NL-Reewijk.

c) Mr Willem Marinus Van Dijk, entrepreneur, residing in B-2920 Kalmthout, 21, Putsesteenweg, born on the 31st of October 1936 in NL-Eindhoven.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

ELPERS & CIE, réviseurs d'entreprises, with registered office in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscribed in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg under number B 74.348.

4.- The registered office of the company is established in 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

6.- The general meeting appoints Mr Hans de Graaf, prenamed, managing director of the company.

He will be in charge of the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management, pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Willem Marinus Van Dijk, entrepreneur, demeurant à 21, Putsesteenweg, B-2920 Kalmthout, ici représenté par Mme Anja Lenaerts, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 novembre 2003.

2) E COREAL S.A., ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ici représentée par Mme Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 novembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLEX INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR), représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 2 janvier et finit le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 1^{er} janvier 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Willem Marinus Van Dijk, préqualifié, cinq cent quarante-neuf actions	549
2) E COREAL S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cinq cent cinquante actions	550

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ huit mille huit cents euros (8.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

a) Madame Anja Lenaerts, employée privée, demeurant professionnellement à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, née le 21 décembre 1970 à B-Ekeren.

b) Monsieur Hans de Graaf, employé privé, demeurant professionnellement à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 19 avril 1950 à NL-Reewijk.

c) Monsieur Willem Marinus Van Dijk, entrepreneur, demeurant à 21, Putsesteenweg, B-2920 Kalmthout, né le 31 octobre 1936 à NL-Eindhoven.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

ELPERS & CIE, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.348.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

6) L'assemblée nomme Monsieur Hans de Graaf, prénommé, administrateur-délégué de la société.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, en vertu de l'article 10 des statuts.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lenaerts, V. During, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 53, case 12. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086272.3/220/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MULTIGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.596.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ADONIA PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, avec siège social à L-8131 Bridel, 43 rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88 031, constituée selon acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1346 du 17 septembre 2002,

ici représentée par Monsieur Patrick Neuman, administrateur-délégué, demeurant à L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'acquisition, la vente, la détention, la location et la gérance d'immeubles en tout genre, ainsi que la promotion immobilière et toutes activités se rapportant à la profession d'agent immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger,

- la vente d'essences, d'huiles et de graisses pour véhicules automoteurs, d'articles de confiserie, d'articles pour fumeurs, de boissons et d'articles de bimbeloterie.

- l'exploitation d'un débit de boisson alcoolisées et non-alcoolisées.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations généralement quelconques de nature commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement, y compris à l'étranger.

La société pourra s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de MULTIGONE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacun.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les 100 parts sociales sont souscrites par la société ADONIA PARTICIPATIONS S.A. prénommée:

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Résolutions de l'associé unique

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Neuman, commerçant, né le 29 avril 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.

2. Le siège social est fixé à L-8077 Bertrange, 259 A, route de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Neuman et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 19, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

F. Baden.

(085964.3/200/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 84.720.

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SHARU HOLDING LIMITED, having its registered office in Road Town, Tortola (BVI), Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, IBC number ...

here represented by Mrs Alexia Uhl, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on September 23rd, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of INF INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 12, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 455 of March 21, 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by nineteen thousand five hundred US dollars (19,500.- USD) to raise it from twelve thousand five hundred US dollars (12,500.- USD) to thirty two thousand US dollars (32,000.- USD) by the issuance of 195 shares of one hundred US dollars (100.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, SHARU HOLDING LIMITED, prenamed, represented as thereabove mentioned, declared to subscribe to 195 new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of nineteen thousand five hundred US dollars (19,500.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. 1st paragraph.** The company's corporate capital is fixed at USD 32,000.- (thirty-two thousand US Dollars) represented by 320 (three hundred twenty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of nineteen thousand five hundred US dollars (19,500.- USD) is valued at sixteen thousand nine hundred and sixty-four euro (16,964.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred EURO (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SHARU HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (BVI), Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, IBC numéro ...

ici représentée par Mme Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société INF INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 455 du 21 mars 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-neuf mille cinq cents US dollars (19.500,- USD) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents US dollars (12.500,- USD) à trente-deux mille US dollars (32.000,- USD) par l'émission de 195 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, l'associé unique, SHARU HOLDING LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire 195 parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de dix-neuf mille cinq cents US dollars (19.500,- USD) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à USD 32.000,- (trente-deux mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 320 (trois cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix-neuf mille cinq cents US dollars (19.500,- USD) est évalué à seize mille neuf cent soixante-quatre euros (16.964,- EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Uhl, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 58, case 9. – Reçu 169,76 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

G. Lecuit.

(085904.3/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 84.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

G. Lecuit.

(085906.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

HORSE DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 65.765.

La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe qu'elle a décidé de dénoncer avec effet au 15 décembre 2003, le siège de la société sous rubrique.

Le 16 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085934.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.633.

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, prénommé, en date du 17 décembre 2002, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alex Van Zeeland, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Modification conséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

Art. 2. 1st paragraph. The registered office of the corporation is established in Schuttrange.

Dans la version française:

Art. 2. alinéa 1^{er}. Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre cents euros (400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Van Zeeland, A. Marechal, B. Tassigny, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085957.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085960.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.507.

In the year two thousand three, on the third day of the month of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 96.424,

hereby represented by M^e Laurent Schummer, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 3 December 2003 (the «Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2003, not yet published in the Mémorial. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the Company's business year and to amend the first paragraph of article 25 of the articles of incorporation.

2 To increase the corporate capital by an amount of eighteen million eight hundred three thousand nine hundred euro (EUR 18,803,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to eighteen million eight hundred sixteen thousand four hundred euro (EUR 18,816,400.-).

3 To issue seven hundred fifty-two thousand one hundred fifty-six (752,156) Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4 To accept subscription for the new shares, with payment of a share premium, by GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l.

5 To approve the redemption by the Company of five hundred (500) of its own Shares.

6 To reduce the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and to cancel five hundred (500) Shares owned by the Company.

7 To amend the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the Company's business year, so that the business year begins on December 3 and ends on December 2 of the following year and to amend the first paragraph of article 25 of the Company's articles of incorporation which will from now on read as follows:

«**Art. 25. Business year.** The Company's business year begins on the third day of December and ends on the second day of December of the following year.»

The general meeting resolved that, by amendment of the transitory provisions of the deed of incorporation, the current financial year, started on incorporation, shall end on December 2, 2003.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of eighteen million eight hundred three thousand nine hundred euro (EUR 18,803,900.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighteen million eight hundred sixteen thousand four hundred euro (EUR 18,816,400.-).

Third resolution

The Shareholder resolves to issue seven hundred fifty-two thousand one hundred fifty-six (752,156) new Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared M^e Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholder by virtue of the same proxy as referred hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new Shares thus subscribed by a contribution in kind

consisting of all the assets and all the liabilities of the Shareholder (the «Contribution»), for the amounts mentioned hereafter:

Shareholder and subscriber	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares and class of shares	share premium (EUR)
GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l.	18,803,900.-	752,156 shares	169,235,242.26

The assets and liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of one hundred eighty-eight million thirty-nine thousand one hundred forty-two euro and twenty-six cents (EUR 188,039,142.26).

The subscriber acting through its duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The subscriber acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by BILLON & ASSOCIES, 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), réviseur d'entreprises, and signed by Dominique Robyns on December 3, 2003, wherein the Contribution so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind which consists in all the assets and liabilities of GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., is not at least equal to 752,156 shares to be issued, plus the share premium for an amount of EUR 169,235,242.26; for an aggregate amount of EUR 188,039,142.26.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the seven hundred fifty-two thousand one hundred fifty-six (752,156) new Shares to the Shareholder as stated above.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to approve the redemption at nominal value by the Company of five hundred (500) of its own Shares, so far held by the Shareholder and now contributed to the Company. As a consequence the Shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to reduce it to eighteen million eight hundred three thousand nine hundred euro (EUR 18,803,900.-) by cancellation of those five hundred (500) own Shares.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the articles of incorporation as follows:

Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, will from now on read so that:

«**Art. 5. Corporate Capital. First paragraph.** The Company has an issued and paid-up capital of eighteen million eight hundred three thousand nine hundred euros (EUR 18,803,900.-) divided into seven hundred fifty-two thousand one hundred fifty-six (752,156) Shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR25.-) each.»

Expenses

Considering that the present contribution in kind results in GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., prenamed, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971 which provides for an exemption from capital duty in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 7,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.424,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 décembre 2003 («l'Associé»),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée

suivant acte du notaire soussigné le 15 octobre 2003, pas encore publié au Mémorial. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'année sociale et modification du premier alinéa de l'article 25 des statuts.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-huit millions huit cent trois mille neuf cents euros (EUR 18.803.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-huit millions huit cent seize mille quatre cents euros (EUR 18.816.400,-).

3 Emission de sept cent cinquante-deux mille cent cinquante-six (752.156) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les Parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour de la résolution des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

4 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyges, Grand-Duché de Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs de GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l.

5 Approbation du rachat par la Société de cinq cents (500) de ses propres parts sociales.

6 Réduction du capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et annulation de cinq cents (500) Parts sociales détenues par la Société.

7 Modification des statuts, afin de refléter les résolutions adoptées selon les points 1) à 6) de l'ordre du jour.

8 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'année sociale afin que celle-ci commence le 3 décembre et se termine le 2 décembre de l'année suivante et a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 25. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le troisième jour du mois de décembre et finit le deuxième jour du mois de décembre de l'année suivante.»

L'Assemblée Générale a décidé que, par modification des disposition transitoires de l'acte de constitution, l'année sociale en cours commencée lors de la constitution se clôturera le 2 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix-huit millions huit cent trois mille neuf cents euros (EUR 18.803.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix-huit millions huit cent seize mille quatre cent euros (EUR 18.816.400,-).

Troisième résolution

L'Associé décide d'émettre sept cent cinquante-deux mille cent cinquante-six (752.156) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Laurent Schummer, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé dûment autorisé en vertu de la même procuration que mentionnée ci-dessus.

La comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé pour le nombre de parts sociales mentionné ci-après et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles ainsi souscrites par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs de l'Associé (l'«Apport»), pour les montants précisés ci-dessous:

associé et souscripteur	capital souscrit et libéré (EUR)	nombre d'actions et prime d'émission et catégorie d'actions (EUR)
GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l.	18.803.900	752.156 parts sociales 169.235.242,26

Les actifs et passifs ainsi apportés représentent un apport net d'un montant total de cent quatre-vingt-huit millions trente-neuf mille cent quarante-deux euros et vingt-six cents (EUR 188.039.142,26).

Le souscripteur agissant par son mandataire dûment désigné déclare qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de l'Apport à la Société ni aucune limitation ni restriction et que des instructions valables ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de la propriété du souscripteur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire dûment désigné a fait état de l'établissement d'un rapport par BILLON & ASSOCIES, 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), réviseur d'entreprises, et signé par Dominique Robyns le 3 décembre 2003, où l'Apport est décrit et évalué.

La comparant produit ce rapport, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base du travail effectué tel que décrit à la section 4 du présent rapport, notre attention n'a été attirée par aucun élément qui nous inciterait à considérer que la valeur de l'apport en nature par GLOBAL GARDEN PRODUCTS B de l'ensemble de ses actifs et passifs n'est pas au minimum égale aux 752.156 nouvelles actions, ces actions devant être

émises pour un montant total de EUR 188.039.142,26, en ce compris une prime d'émission d'un montant de EUR 169.235.242,26.»

Ce rapport sera annexé au présent procès-verbal et sera déposé avec ce dernier auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le souscripteur et d'allouer les sept cent cinquante-deux mille cent cinquante-six (752,156) Parts sociales à l'Associé comme précisé ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'approuver le rachat à leur valeur nominale par la Société de cinq cents (500) de ses propres Parts sociales, détenues par l'Associé et maintenant apportées à la Société. En conséquence, l'Associé décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le réduire à dix-huit millions huit cent trois mille neuf cent euros (EUR 18.803.900,-) en annulant ces cinq cents (500) parts sociales propres.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les statuts comme suit:

L'article 5, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société, sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Paragraphe premier.** La Société a un capital social émis et entièrement libéré de dix-huit millions huit cent trois mille neuf cent euros (EUR 18.803.900,-) divisé en sept cent cinquante-deux mille cent cinquante-six (752.156) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Frais

Considérant que le présent apport en nature résulte en ce que GLOBAL GARDEN PRODUCTS B, S.à r.l., prénommée, apporte tous ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 7.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085998.3/220/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 96.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

G. Lecuit.

(086000.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

R & D S.A. (RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 97.595.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. S.PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, ici représentée par Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2. ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, R.C.S Luxembourg B 55.997,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R & D S.A. (RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT S.A.).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les travaux de décoration en tout genre, la vente et l'installation de vérandas ainsi que la vente de matériel d'éclairage.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et la prise de participations dans d'autres sociétés se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un-mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. S.PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. ELIOLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Servais, représentant industriel, né à Malmedy (Belgique), le 21 janvier 1963, demeurant à B-4960 Malmedy, Xhoffraix-31, rue de la Borbotte,
 - b) Madame Brigitte Thomas, administrateur-délégué, née à Malmedy (Belgique), le 21 septembre 1960, demeurant à B-4960 Malmedy, Xhoffraix-31, rue de la Borbotte,
 - c) Monsieur René Moris, prénommé.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE RENE MORIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, R.C.S Luxembourg B 55.475.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Moris, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 24, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085966.3/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.223.

The liquidation of ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A. (the «Company») has been closed as at 19 December 2003, by virtue of a resolution taken by the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company.

The books of accounts and the corporate documents of the Company are deposited and lodged for a period of five years at the offices of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The funds which have not been distributed to the shareholders and creditors of the Company at the close of the liquidation and which are due to the shareholders and creditors are deposited at the Caisse de Consignations in Luxembourg.

Luxembourg, 12 January 2004.
(00089/755/15)

The Liquidator.

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.906.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (05301/795/16)

Le Conseil d'Administration.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R. C. Luxembourg B 71.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 4 février 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Décision sur la continuation de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
5. Divers.

Conditions de quorum, de vote et de participation

Les Actionnaires sont informés que:

1. Conformément à l'article 13 des statuts, toutes les décisions à prendre par les actionnaires en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
2. Les actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.
3. Afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, ou auprès du siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, ou de toute autre banque.

I (00076/545/28)

Le Conseil d'Administration.

KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.406.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *February 3, 2004* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (05302/795/16)

The Board of Directors.

ABBASTANZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.367.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 février 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05303/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.553.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MONTEREY TRUST (the «Company») will be held at the registered office on *January 30, 2004* at 3 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear the report of the board of directors and of the auditor for the financial year ending 31st December, 2002 and for the period from 1st January, 2003 until 25th April, 2003.
2. To approve the annual accounts for the year ending 31st December, 2002 and accounts for the period from 1st January, 2003 until 25th April, 2003.
3. To hear and approve the reports of the liquidator and of the auditor on the liquidation.
4. To grant discharge to the liquidator for the performance of his duties.
5. To grant discharge to the directors in office for the performance of their duties until the date of dissolution.
6. To decide on the close of the liquidation and state that the Company has definitely ceased to exist.
7. To decide to keep the records and books of the Company for a time of 5 years at the offices of BANQUE DU LUXEMBOURG S.A.
8. To note that the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations.

There is no quorum required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. To be valid proxies should be received by the Company five days prior to the meeting. Owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, January 14, 2004.

I (00090/755/30)

The Liquidator.

FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (05304/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.808.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 février 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05305/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.184.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 16 février 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

I (00080/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BSI SHORT TERM INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.861.

Notice is hereby given to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT (the «Company») that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») of the Company will be held at the registered office of the Company at 291, route d'Arlon, Luxembourg on February 13, 2004 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To approve and ratify the draft merger proposal;
2. To approve the merger of the sub-funds BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR, BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD and BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF with BSI-MULTINVEST, a Luxembourg-based investment company with variable capital regulated by Part I of the Law of March 30, 1988, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg respectively into the sub-funds BSI-MULTINVEST – Short Term EUR,

BSI-MULTINVEST – Short Term USD and BSI-MULTINVEST – Short Term CHF upon hearing of (i) the report of the Board of Directors of the Company in relation to the draft merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg and of (ii) the report foreseen by article 266 of the Luxembourg law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, drawn up by ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG;

3. To accept the issue of shares without any charge and without par value corresponding to BSI-MULTINVEST - Short Term EUR, BSI-MULTINVEST – Short Term USD and BSI-MULTINVEST – Short Term CHF respectively in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, as follows:

For the BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR, one bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term EUR shall be allocated without initial charge to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR on the basis of the shareholder's holding on the day of the extraordinary general meeting of shareholders and the number of such shares to be allocated to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR shall be based on the exchange ratio of one share in the form of bearer share of BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR held the day of the extraordinary general meeting of shareholders for one share in the form of bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term EUR. The exchange ratio one for one is justified by the fact that the sub-fund BSI-MULTINVEST – Short Term EUR will only be activated on the effective day (the «Effective Day»), being the approval's day of the merger by the shareholders of the Company.

For the BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD, one bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term USD shall be allocated without initial charge to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD on the basis of the shareholder's holding on the day of the extraordinary general meeting of shareholders and the number of such shares to be allocated to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD shall be based on the exchange ratio of one share in the form of bearer share of BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD held the day of the extraordinary general meeting of shareholders for one share in the form of bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term USD. The exchange ratio one for one is justified by the fact that the sub-fund BSI-MULTINVEST – Short Term USD will only be activated on the Effective Day.

For the BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF, one bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term CHF shall be allocated without initial charge to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF on the basis of the shareholder's holding on the day of the extraordinary general meeting of shareholders and the number of such shares to be allocated to the shareholders of BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF shall be based on the exchange ratio of one share in the form of bearer share of BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF held the day of the extraordinary general meeting of shareholders for one share in the form of bearer share of BSI-MULTINVEST – Short Term CHF. The exchange ratio one for one is justified by the fact that the sub-fund BSI-MULTINVEST – Short Term CHF will only be activated on the Effective Day.

4. To take note that, as a result of the merger, the Company shall be wound up and all its issued shares be cancelled on the basis that all assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to BSI-MULTINVEST, as of the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
5. To grant discharge to the members of the Board of Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties from January 1, 2003 until the Effective Day.

From a legal point of view, the merger is justified by the fact that the proposed merger by way of absorption is regulated in detail by Luxembourg law, approved by the Luxembourg Supervisory Authority and offers a strong legal protection for the shareholders and third-parties.

From an economic point of view, the merger is justified by the fact that the respective investment policy of BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR, BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD and BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF will be quite similar to the one of BSI-MULTINVEST – Short Term EUR, BSI-MULTINVEST – Short Term CHF and BSI-MULTINVEST – Short Term USD. In addition, the merger will strengthen the coherence and the homogeneity of the whole range of products managed collectively by BSI AG, achieve certain economies of scale and allow greater investment opportunities in view of the conversion facilities amongst the different sub-funds of BSI-MULTINVEST.

The financial year of BSI-MULTINVEST ends on the 31st December of each year. The net asset value of the BSI-MULTINVEST – Short Term EUR, BSI-MULTINVEST – Short Term CHF and BSI-MULTINVEST – Short Term USD will be computed on any working day in Luxembourg i.e. when the banks are open for business during regular business hours and on which the principal regulated markets on which a substantial proportion of the securities held by that sub-fund are listed are open for business. The subscription fee of the BSI-MULTINVEST – Short Term EUR, BSI-MULTINVEST – Short Term CHF and BSI-MULTINVEST – Short Term USD will not exceed 5% of the net asset value per share and may be assigned to the distributor(s) and/or sales agent(s)/ sub-distributor(s) appointed to sell the shares in the investor's country of usual residence.

The level of the all-in-fee of the BSI-MULTINVEST – Short Term EUR, BSI-MULTINVEST – Short Term USD and BSI-MULTINVEST – Short Term CHF will remain the same as the one currently levied for the BSI SHORT TERM INVESTMENT – EUR, BSI SHORT TERM INVESTMENT – USD and BSI SHORT TERM INVESTMENT – CHF i.e. up to a maximum of 0.72% per annum and is calculated daily on the average net asset value of the sub-funds and paid at the end of each month.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the 50% quorum requirement is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

The shareholders of the Company who do not agree with the proposed merger will have the opportunity to redeem - free of charge - all or part of their holdings within the Company during a period of one month starting after the publication of the draft merger proposal in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on February 12, 2004;

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI SHORT TERM INVESTMENT c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on February 12, 2004.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The following documents are made available to the shareholders at the registered office of the Company, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg:

- The draft merger proposal.
- The prospectus of BSI-MULTINVEST.
- The audited annual accounts of the Company as per December 31, 2002 and its unaudited financial report as per November 30, 2003.
- The audited annual accounts of BSI-MULTINVEST as per December 31, 2000, 2001 and 2002.
- The reports of the Board of Directors of the Company and of BSI-MULTINVEST.
- The special reports of ERNST & YOUNG.

I (00072/755/105)

The Board of Directors.

VITRUM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.
R. C. Luxembourg B 71.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 17 février 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital social à concurrence de EUR 2.669.940,- en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 2.966.600,- à EUR 296.660,- par apurement des pertes à due concurrence, par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 10,- chacune, sans réduire le nombre d'actions.
2. Augmentation de capital d'un minimum de EUR 1.000.000,- pour le porter de son montant réduit de EUR 296.660,- à un minimum de EUR 1.296.660,- par la création de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.
3. Modification des articles afférents des statuts.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Conditions de quorum, de vote et de participation

Les Actionnaires sont informés que:

1. Conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, pendant un délai allant jusqu'au 16 février 2004, ils peuvent exercer le droit de souscription au prorata de leur participation, à l'augmentation de capital ci-dessus indiquée. A cette fin, les Actionnaires sont invités à faire parvenir par lettre recommandée adressée à la société au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, leurs déclarations de souscription ou renonciation endéans le délai précité.
2. Conformément à l'article 13 des statuts, toutes les décisions à prendre par les actionnaires en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
3. Les actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.
4. Afin de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, ou auprès du siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, ou de toute autre banque.

I (00075/545/36)

Le Conseil d'Administration.

MARCO BELUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.080.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 février 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05306/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.797.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on February 3, 2004 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at September 30, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (05307/795/14)

The Board of Directors.

ORIONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.181.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 16 février 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2003 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

I (00081/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 février 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05308/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.815.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *February 3, 2004* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Ratification of the co-option of a Director.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

I (05309/795/15)

The Board of Directors.

GLOBAL BRANDS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.673.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office at 1.00 p.m., on *2nd February, 2004* with the following agenda:

Agenda:

1. To receive the reports of the Directors and of the Auditor for the years ending 31st December 2002 and 31st December 2003.
2. To approve the annual accounts for the years ending 31st December 2002 and 31st December 2003.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their duties during the years ending 31st December 2002 and 31st December 2003.
5. Resolution on motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
6. Reelection of the auditor.
7. Miscellaneous.

I (05419/520/20)

The Board of Directors.

KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.138.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 février 2004* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05310/795/14)

Le Conseil d'Administration.

THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 83.289.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND will be held at its registered office at 25, rue Edward Steichen, Luxembourg at 10.00 a.m. on *Monday 2 February 2004* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditors and approval of the financial statements for the year ended 30 September 2003.

2. Dividend distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Election and Re-election of Directors.
5. Re-election of Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 29 January 2004. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

I (00059/041/26)

The Board of Directors.

ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 16 février 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 janvier 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

I (00082/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.263.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INDIAN INVESTMENT COMPANY (the «Company»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on 26 January 2004 at the registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended 30 September 2003 and to approve the auditors' report thereon
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 30 September 2003
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:
The Hon. James Ogilvy; André Elvinger; Roberto Seiler; Antonio Thomas, Jacques Elvinger, Simon Airey and Laurence Llewellyn
4. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year
5. To transact such other business as may properly come before the meeting

Only shareholders on record at the close of business on 22 January 2004 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Proxy Forms are available free of charge at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

II (00015/755/26)

By Order of the Board of Directors.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 9.783.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi 22 janvier 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Désignation du ou des liquidateurs, en remplacement du liquidateur nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2003, qui refuse le mandat.
2. Détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires devront déposer leurs actions au siège social de la société au 11, avenue Guillaume à Luxembourg, au plus tard cinq (5) jours francs avant la date de l'assemblée.

II (00039/000/18)

Un mandataire.

JASON ENTREPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.405.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 23 janvier 2004 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- d. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- e. Nominations statutaires.
- f. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

II (05371/717/20)

Le Conseil d'Administration.

J. LAMESCH EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.
R. C. Luxembourg B 23.555.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

E. Marot

Administrateur

(085945.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.